



Boîtes décorées

COLLECTION 2016

CONSERVOR
S.A.S.

GRUPE
Massilly 

Sommaire



Les boîtes 1/2 junior 120 x 87 x 60 mm

page 2



Les boîtes 1/2 junior 125 x 100 x 60 mm

page 4



Les boîtes A4

page 6



Les boîtes Phare

page 6



Les boîtes Cœur

page 7



Les boîtes Tee Shirt

page 8



Les boîtes Pot à lait

page 9



Les boîtes Type H Citroën

page 10



Les boîtes J7 Peugeot

page 12



Les boîtes 4L Renault

page 13



Les boîtes Bateau

page 14



Les boîtes Maison

page 15



Les boîtes Réfrigérateur

page 16



Les boîtes Distributrices

page 17



Les boîtes embouties bague Euro-twist

page 18



Les boîtes à café

page 19



Les boîtes Tour Eiffel

page 19



La boîte Ovale

page 20



Les coffrets Malette

page 20



Les Plateaux

page 21



Les Moules

page 23

FORMAT

1/2 Junior

120 x 87 x 60 mm

Bistrot Morel

BH000095



EMBOSSÉ

Ar Men

BH000299



EMBOSSÉ

Cordages

BH000054



EMBOSSÉ

Phares de Bretagne

BH000055



EMBOSSÉ

Breizh

BH000052



EMBOSSÉ

Intérieur Breton

BH000058



EMBOSSÉ

Coquillages

BH000091



EMBOSSÉ

Chalutier Concarneau

BH000051



EMBOSSÉ

Marais Salants

BH000120



EMBOSSÉ

120 x 87 x 60 mm

Camaret Morel
BH000057



Séné
BH000056



Saint Cado
BH000059



Finistère
BH000121



Côtes d'Armor
BH000123



Faïence
BH000053



Morbihan
BH000122



Ille-et-Vilaine
BH000140



Caramel
BH000104



Boîte à Pâtisserie
BH000092



FORMAT

1/2 Junior

125 x 100 x 60 mm

Ile de Noirmoutier
BH000195



Ile d'Yeu
BH000194



Les Sables d'Olonne
BH000193



Saint-Gilles-Croix-de-Vie
BH000191



Saint-Jean-de-Monts
BH000192



Bigoudène
BH000265



Maison fleurie
BH000262



Hortensia
BH000261



Finistère
BH000254



125 x 100 x 60 mm

FORMAT
1/2 Junior

Pornic
BH000190



Valise Bretagne
BH000263



Golfe du Morbihan
BH000206



La Côte d'Amour
BH000189



Châteaux de la Loire
BH000188



Mont Saint-Michel Balade
BH000214



Normandie
BH000264



BOÎTE
A4

320 x 220 x 30 mm

Golfe de Morbihan
BH000201



Ar Men
BH000197



Archipel des Glénan
BH000199



Phare de l'Île Vierge
BH000198



BOITE
Phare

Ø 100 x 210 mm

Breizh Bretagne
BQ000004



Ar Men
BQ000003



Azur
BQ000002



Bord de Mer
BQ000005



120 x 115 x 40 mm

Vendée
BQ000012



Breizh Bretagne
BQ000010



Bourgogne
BQ000009



Provence
BQ000011



Nœud rouge
BQ000014



Paris
BQ000013



Rouge
BQ000016



BOITE

Tee Shirt

151 x 150 x 30 mm

Breizh Bretagne
BH000213



Provence
BH000210



Ciré Bretagne
BH000212



Marinière
BH000211



GRAND MODÈLE AVEC FENTE TIRELIRE - Ø 105/65 x 162 mm

Vendée
BQ000137



Breizh
BQ000108



PETIT MODÈLE - Ø 80/53 x 120 mm

Montagne
BQ000006



Vache
BQ000008



Fer blanc nu
BQ000007



Vendée
BQ000136



Breizh
BQ000107



BOITE

Type H Citroën

198 x 98 x 103 mm

Chapeau Breton

BQ000042



Galettes Bretonnes

BQ000041



Mareyeur

BQ000040



Breizh Bretagne

BQ000019



Vendée

BQ000070



Pays Basque

BQ000076



Pompiers

BQ000044



Gendarmerie

BQ000017



Equipement

BQ000043



198 x 98 x 103 mm

Type H Citroën

Biscuiterie
BQ000018Boucherie
BQ000024Boulangerie
BQ000023La Poste
BQ000130Garage Citroën
BQ000128Epicerie
BQ000020Pizzeria
BQ000022Chocolatier
BQ000033Neutre
BQ000028

BOITE

J7 Peugeot

215 x 88 x 106 mm

Cycles Peugeot
BQ000121



Food Truck
BQ000122



Garage Peugeot
BQ000123



Minibus
BQ000124



Pâtissier
BQ000125



Police
BQ000126



Laitier
BQ000127



179 x 72 x 87 mm

La Poste
BQ000082



Caramel
BQ000080



Apiculteur
BQ000079



Garage Renault
BQ000081



4L Fest Breizh
BQ000085



4L Breizh Homard
BQ000086



4L Le Glacier
BQ000084



4L Le Zoo
BQ000083



BOITE
Bateau

250 x 80 x 100 mm

Charlotte
BQ000072



Vaillant
BQ000073



Erwine
BQ000074



Yan Evan
BQ000075



Marius
BQ000139



100 x 100 x 145 mm

Maison Bretonne

BQ000104



Maison Chaumière

BQ000105



Maison Littoral

BQ000106



BOITE

Réfrigérateur

110 x 97 x 150 mm

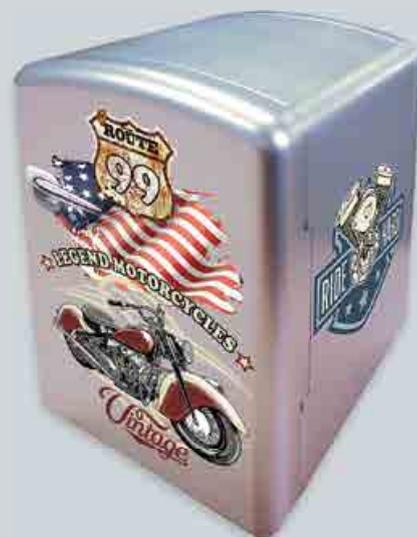
Breizh
BQ000115



Burger
BQ000116



Moto
BQ000117



Phares Bretagne
BQ000118



Sites de France
BQ000119



Vintage
BQ000120



140 x 140 x 124 mm

Biscuits
BQ000111



Bretagne
BQ000112



Vintage
BQ000113



Caramels
BQ000114



Blanc
BQ000142



Or
AA008097



Argent
AA009202



Blanc
AA005856



Noir
AA008387



Incolore
BQ000140



Abeille fleur
AA010613



Ruche
AA008675



Noir
BQ000141



Paysage
abeilles
AA008639



Abeilles
AA008561



Miel
AA011605



Ruche miel
AA011606



Essaim
abeilles
AA011639



120 x 75 x 205 mm

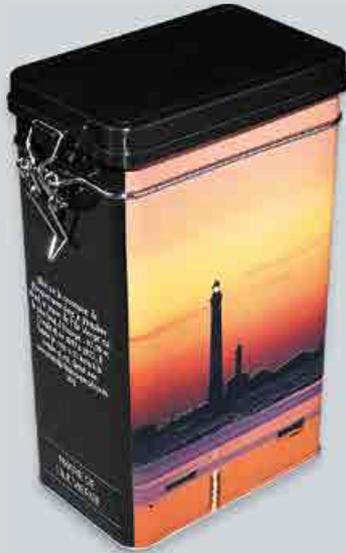
BOITE
À café

AR Men
BH000253

Phare de l'Île vierge
BH000252

Phare de la jument
BH000251

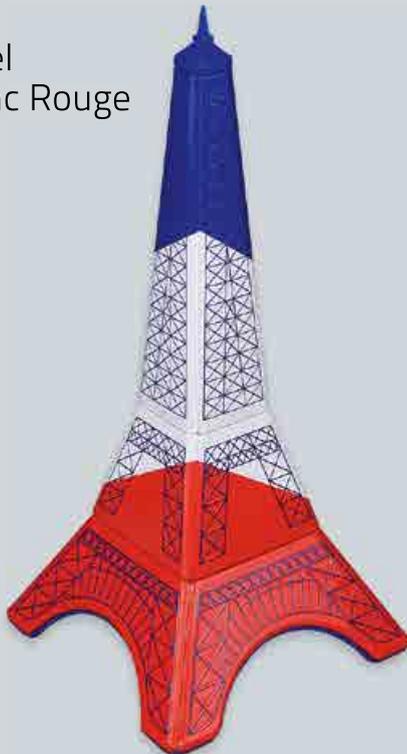
Phare des Pierres
Noires
BH000250



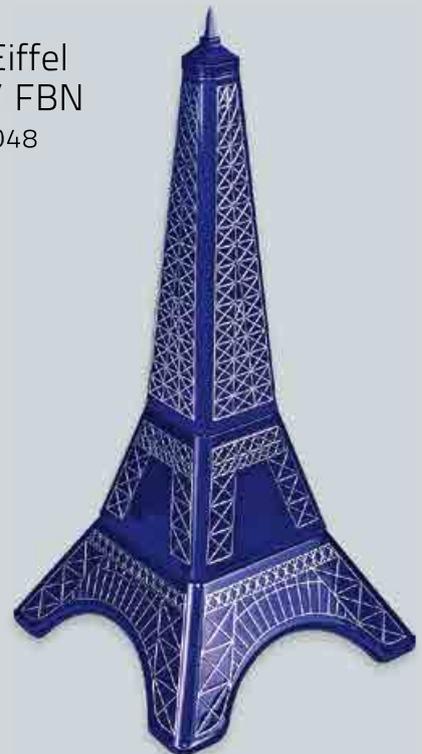
130 x 130 x 280 mm

BOÎTE
Tour Eiffel

Tour Eiffel
Bleu Blanc Rouge
BQ000038



Tour Eiffel
Bleu / FBN
BQ000048



BOITE

Ovale

105 x 45 x 140 mm

AR Men
BQ000071



COFFRET

Malette

310 x 220 x 103 mm

Malette noire
BQ000027



Malette fenêtre plastique
BQ000026



P'tit Déj 50 x 35 Café

BJ000163



P'tit Déj 50 x 35 Tea Time

BJ000164



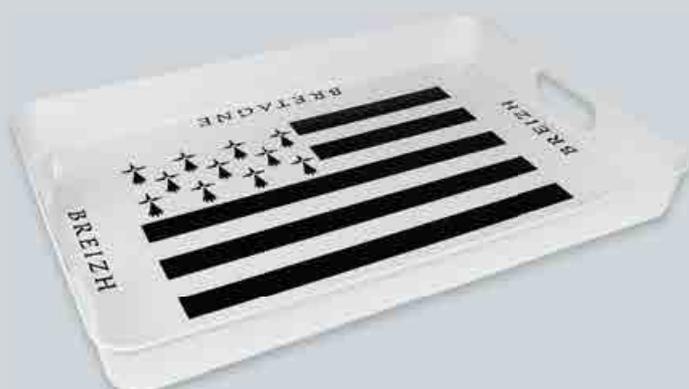
P'tit Déj 50 x 35 Plaisir Matin

BJ000165



P'tit Déj 50 x 35 Drapeau Breton

BJ000166



P'tit Déj 50 x 35 Faïence

BJ000167



P'tit Déj 50 x 35 Bretagne

BJ000168



LES Plateaux

47x17 Incolore
BJ000037



40x29 Incolore
BJ000018



50 x 35 Incolore
BJ000015



31x24 Incolore
BJ000027



29 x 20 Incolore
BJ000036



25x14 Incolore
BJ000011



18 x 10 Faïence
BJ000016



40x27 Incolore
BJ000038



24 x 17 « Conservor »



Production possible
en vernis incolore
BJ000045

56 x 23 Torpilleur Incolore
BJ000019



Ø 33 Incolore
BJ000024



Rectangle 31 x 25 x 5
BK000015



Rectangle 25 x 13 x 6
BK000005



Rectangle 27 x 17 x 5
BK000006



Rectangle 27 x 17 x 7
BK000007



Rectangle 32 x 22 x 8
BK000014



Rectangle 36 x 24 x 9
BK000009



LES
Moules

Rectangle 21 x 10 x 6
BK000008



Rectangle 20 x 8 x 4
BK000013



Ø 17
BK000011



Profond Ø 10
BK000010



Ovale 24 x 17 x 5
BK000004



Ovale 14 x 8 x 3
BK000017



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - CONSERVOR SAS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et s'appliquent pour toutes ventes de marchandises, d'outillages ou de prestations de services effectuées par le Fournisseur. Les présentes Conditions Générales figurent au verso des bons de commande émis par le Fournisseur, ainsi le simple fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière de l'Acheteur à l'intégralité des présentes Conditions et vaut, de la part de l'Acheteur, renonciation expresse à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat.

La renonciation éventuelle de la part du Fournisseur à une ou plusieurs des présentes conditions est sans incidence sur l'application des autres conditions. Le fait pour le Fournisseur de ne pas revendiquer le respect de l'une des clauses des présentes CGV ne vaut en aucun cas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. De même, si l'une des présentes conditions devait être frappée de nullité, ceci n'aurait aucune conséquence sur la validité des autres conditions.

1. COMMANDES

Dans le cadre de leur relation commerciale, les parties ont pu s'engager l'une vis-à-vis de l'autre sur un volume d'affaires annuel. Ces engagements, formalisés dans un contrat-cadre et couramment appelés marchés ou contrats fixent les conditions de la collaboration sans déterminer pour autant de façon précise et définitive les prix et dates de livraison.

La commande est ferme et définitive, une fois formalisée par le Fournisseur et adressée à l'Acheteur. Seules les Conditions Générales figurant au verso du bon de commande s'appliquent à l'exclusion de tous autres documents. Aucune condition particulière, sauf acceptation formelle et écrite du Fournisseur, ne peut prévaloir sur ces CGV.

Toute commande ferme et définitive ne peut ultérieurement faire l'objet d'une modification ou annulation, totale ou partielle de la part de l'Acheteur pour quelque motif que ce soit.

Suivant les usages de la Profession, les tolérances de production, concernant la quantité des produits livrés, sont de + ou - 10 %.

Si dans un délai, fixé à 1 an pour le métal imprimé et à 6 mois pour les produits finis, suivant la date de confirmation de la commande par le Fournisseur, tout ou partie de la commande n'a pu être exécuté du fait de l'Acheteur et notamment si les marchandises n'ont pu être expédiées de son fait, une facture du montant de la totalité des marchandises encore non expédiées lui sera adressée pour paiement à échéance de 30 (trente) jours à compter de la date de facture. A l'issue de ce délai de 6 mois ou d'1 an, les marchandises restant à livrer, seront, selon les instructions de l'Acheteur, soit livrées dans un lieu qu'il aura désigné, soit conservées dans les locaux du Fournisseur, moyennant l'application de frais de stockage, pour une durée qui ne saurait excéder 3 mois, au terme desquels la marchandise sera détruite aux frais de l'Acheteur.

2. LIVRAISONS - RISQUES

La livraison des marchandises sera effectuée au lieu indiqué par l'Acheteur. L'arrivée des marchandises au lieu de livraison emporte transfert des risques à l'Acheteur, ce dernier ayant la responsabilité du déchargement. Le transport sera organisé par le Fournisseur. Les livraisons se feront franco de port aux prix convenus et voyageront, par conséquent, aux risques et périls du Fournisseur, sauf accord contraire conclu avec l'Acheteur.

La responsabilité de vérifier l'état des marchandises à l'arrivée appartient à l'Acheteur qui se doit, conformément aux articles L 133-3 et suivants du Code de Commerce, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves auprès du transporteur dans les délais et formes requises et d'exercer lui-même tout recours contre le transporteur.

Les délais de livraison courent à compter de l'acceptation écrite de la commande par le Fournisseur : les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et tout retard ne saurait entraîner la résiliation de la vente, ni donner lieu à des dommages et intérêts.

Le Fournisseur se réserve la possibilité de procéder à des livraisons partielles. Chaque livraison partielle sera facturée séparément, indépendamment des livraisons ultérieures. Selon les usages de la Profession, les livraisons s'entendent par multiples d'unités de conditionnement standard.

3. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - RECOUVREMENT

Les tarifs mentionnés sur tout document autre que la commande sont donnés à titre indicatif. Seul le prix

mentionné sur la commande devenue ferme et définitive sera retenu lors de la facturation.

Sauf condition particulière, le paiement des factures communiquées par le Fournisseur, devra être effectué dans un délai de 30 (trente) jours suivant la date de réception de la marchandise. Les acomptes seront payés au comptant. En cas de règlement anticipé par rapport aux conditions cidessus, un escompte est accordé par référence à l'Euribor offert à l'échéance 3 mois.

Tout retard donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Pour les créances dont le délai de paiement commence à courir après le 1^{er} janvier 2013, tout retard de paiement donnera lieu en plus des intérêts de retard, au versement par l'Acheteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Si les frais de recouvrement venaient à dépasser ce montant, le Fournisseur pourra demander sur justification une indemnisation complémentaire.

Le paiement des intérêts de retards et indemnités de recouvrement sera dû de plein droit par l'Acheteur en situation de retard, sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité ou de mise en demeure.

Le défaut de paiement même partiel d'une facture ou d'un effet à l'échéance prévue, le défaut d'acceptation d'une traite dans les délais légaux autorisent le Fournisseur à suspendre les livraisons en cours, voire à résilier les commandes en cours, sans préjudice des dommages-intérêts pouvant être réclamés.

A défaut de paiement, le Fournisseur est en droit d'effectuer une compensation avec toute somme due à l'Acheteur à un titre quelconque.

4. GARANTIE - RESPONSABILITÉ

Lors de la passation de la commande, il appartient à l'Acheteur de s'assurer que les marchandises sont conformes aux exigences légales concernant le produit à emballer ou à conditionner et qu'elles sont compatibles avec ce produit. Le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable d'une utilisation des marchandises et/ou de l'outillage non conforme aux exigences légales.

La responsabilité du Fournisseur est limitée à la garantie des vices cachés et ne pourrait être retenue si :

- Les conditions de stockage ou d'utilisation ne sont pas conformes aux prescriptions du Fournisseur ou aux règles de l'art,

- L'usage n'est pas conforme à la destination de la marchandise,

- Les défauts sont dus à une conception imposée ou à des erreurs dans le cahier des charges rédigé par l'Acheteur. Les dommages indirects, tels que manque à gagner ou perte de production, sont exclus de la responsabilité du Fournisseur.

Les marchandises sont fabriquées conformément aux réglementations de l'Union Européenne et/ou en usage dans la Profession.

Le Fournisseur décline toute responsabilité quant aux vices et erreurs de conception ou de fabrication de marchandises livrées et quant à l'emploi auquel l'Acheteur les destine, si ce dernier n'a pas fait parvenir avec la commande les indications et spécifications nécessaires. De même, tout changement dans la formulation des produits de l'Acheteur devra être notifié par écrit au Fournisseur et ceci avant que la commande ne devienne ferme et définitive en vertu de l'article 1 des présentes conditions.

5. RÉCLAMATIONS

Sans préjudice des démarches à effectuer auprès du transporteur, les réclamations éventuelles (nonconformité, vices cachés !) doivent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Fournisseur. Pour être recevables, elles doivent être envoyées :

- Avant l'emploi de la marchandise et au plus tard un mois à compter de la date de départ usine au lieu de destination,

- Dans les plus brefs délais après leur découverte, lorsque la marchandise est entachée de défauts que seul peut déceler un examen technique approfondi ou son emploi.

Lorsque la réclamation est reconnue fondée, les marchandises non conformes aux spécifications de la commande sont retournées au Fournisseur qui procédera à leur remplacement sans frais.

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le Fournisseur et l'Acheteur. Tout produit retourné sans l'accord écrit du Fournisseur sera tenu à la disposition de l'Acheteur et ne donnera pas lieu à remplacement. Les frais et risques de retour des produits sont à la charge de l'Acheteur.

Les réclamations ne peuvent être acceptées que si la responsabilité du Fournisseur est engagée.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

D'un commun accord, le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

Le Fournisseur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession de l'Acheteur, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et le Fournisseur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

L'Acheteur s'engage à prévenir immédiatement le Fournisseur de son état de cessation de paiement, à procéder ou à laisser procéder dès l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, ou de sauvegarde, au constat d'existence et au marquage dans son stock de marchandises impayées appartenant au Fournisseur et à fournir tout renseignement permettant d'exercer la revendication à l'égard de sous-acquéreurs éventuels.

Cependant, comme indiqué dans l'article 2 des présentes CGV, le transfert des risques intervient à la livraison.

7. FORCE MAJEURE

Les interruptions de travail occasionnées par suite de grève, lock-out, dysfonctionnement du matériel, incendie et plus généralement tout évènement indépendant de la volonté du Fournisseur suspendent les commandes et marchés en cours pendant la durée de l'interruption et dégagent complètement la responsabilité du Fournisseur pendant ce temps.

En cas de conflit armé, le Fournisseur se réserve le droit d'annuler les commandes et marchés, sans possibilité pour l'Acheteur de réclamer une quelconque indemnité.

8. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les projets, études et documents de toute nature remis ou envoyés par le Fournisseur restent toujours son entière propriété. Ils doivent lui être rendus sur sa demande. Le Fournisseur conserve intégralement les droits de propriété de ses projets, études et documents ainsi que son savoir-faire qui ne peuvent être divulgués ou exploités sous quelque forme que ce soit par l'Acheteur, pour son propre compte ou le compte d'un tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Fournisseur.

Les dessins, projets, compositions, films, gravures, clichés, reports, moules et outillages spéciaux restent l'entière propriété du Fournisseur, même si les Acheteurs ont participé à leur établissement, financièrement ou de tout autre manière, et ne peuvent ni être revendiqués, ni faire l'objet d'un dépôt par les Acheteurs, sans accord écrit et préalable du Fournisseur.

L'utilisation de marques appartenant au Fournisseur ne peut être faite qu'avec son accord écrit et préalable et dans les conditions qu'il aura fixées.

L'Acheteur se porte garant à l'égard du Fournisseur et doit l'indemniser de toutes conséquences des contestations soulevées à l'occasion des commandes ou travaux exécutés par le Fournisseur suivant ses spécifications et qui porteraient atteinte à des droits de propriété appartenant à des tiers.

9. ACCESSOIRES DE CONDITIONNEMENT ET DE TRANSPORT

Les suremballages, tels que palettes et intercalaires ou tout autre mode de conditionnement utilisés pour les expéditions, sont facturés en supplément. Ils sont repris ou non suivant leur nature et leur état, conformément aux stipulations particulières de la commande. Cette reprise fait l'objet d'un avoir.

10. RÉSILIATION

Le Fournisseur pourra mettre fin aux commandes en cours et/ou cesser les relations commerciales avec l'Acheteur dans les cas suivants, sans que cette liste puisse être considérée comme limitative : changement notable dans l'actionnariat, modifications de structure de type fusion, scission, apport partiel d'actifs, inexécution des obligations.

11. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LOI APPLICABLE

Les parties conviennent de rechercher un accord amiable aux différents qui pourraient naître entre elles et à se communiquer, le cas échéant, tous les éléments d'informations nécessaires.

A défaut de solution amiable, tout litige relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social du Fournisseur, y compris en cas de pluralité d'instance ou de parties, d'appel en garantie ou de référé.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

LA SOUPLESSE D'UN DISTRIBUTEUR

CONSERVOR S.A.S.

GROUPE
Massilly 

LA PUISSANCE D'UN GROUPE



**SIEGE SOCIAL
AGENCE & PLATE-FORME
LOGISTIQUE
DU SUD OUEST**

28 Chemin de Chantelle
31200 Toulouse
Tél. 05 34 40 77 40 - Fax. 05 34 40 77 59
toulouse@conservor.fr



**AGENCE & PLATE-FORME
LOGISTIQUE
DU SECTEUR EST**

Z.I. du Fétan - B.P. 314
01600 Trevoux Cedex
Tél. 04 74 08 74 00 - Fax. 04 74 08 74 01
trevoux@conservor.fr



**AGENCE & PLATE-FORME
LOGISTIQUE
DU NORD OUEST**

Z.A. de la Paviotaie
56140 Saint-Marcel
Tél. 02 97 75 00 01 - Fax. 02 97 75 00 02
stmarcel@conservor.fr

www.conservor.fr